

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 17 septembre 2021

5G à Nantes

La collectivité met en œuvre des mesures

Suites du débat « 5G à Nantes : parlons-en ! » qui s'est clôturé le 27 mars, après s'être engagée sur des premières mesures en avril dernier, la collectivité annonce aujourd'hui la mise en œuvre d'une série d'actions, parmi lesquelles : la mise en place d'un observatoire des ondes Nantes Métropole, le recrutement de 18 nouveaux conseillers numériques à l'échelle de l'agglomération, la garantie du non-recours à la reconnaissance faciale dans l'espace public ou dans les espaces accueillant du public, la poursuite de la refonte de la charte d'aménagement numérique du territoire en lien avec les opérateurs, les communes et les partenaires, ou encore la mise en place du premier défi « zéro déchet numérique » et le Prix de l'innovation sociale avec pour thématique cette année le « numérique responsable ».



Lancé le 1^{er} mars et clôturé le 27 mars, le débat public a permis de recueillir 404 contributions. 9 ateliers citoyens ont également été organisés par 7 communes de la métropole ainsi que 2 associations et ont donné lieu à des contributions collectives. Rendue publique le 13 avril, la synthèse « Ce que dit le débat » a été largement diffusée auprès des élus Nantais, métropolitains et des services de la collectivité touchés par ces sujets.

Entre les mois de mai et juin, ils ont travaillé finement pour instruire ces 46 propositions citoyennes uniques et concrètes synthétisées à l'issue du débat. Les réponses à ces propositions seront détaillées dans un document, « Réponse au débat 5G », qui sera mis en ligne à l'adresse dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/5g dans la journée, vendredi 17 septembre 2021.

« Nous sommes une des rares métropoles françaises à avoir tenu un moratoire le temps du débat pour garantir un cadre apaisé aux échanges. A l'issue du débat, nous avons pris l'engagement de mettre en place une nouvelle charte d'aménagement numérique du territoire, en lien avec les opérateurs, les communes et les partenaires - elle sera présentée lors d'un prochain conseil métropolitain - et de vous présenter nos inflexions politiques pour un numérique responsable à Nantes et l'émergence d'une société civile du numérique » déclarent Francky Trichet, en charge de l'innovation et du numérique, et Louise Vialard, en charge de l'e-citoyenneté, du numérique responsable et de l'open data.

La collectivité s'engage dès aujourd'hui dans la mise en œuvre de nouvelles actions annoncées par Johanna Rolland hier soir à l'occasion du lancement de la Nantes Digital Week, tout en accélérant en parallèle des actions déjà existantes :

1/ la mise en place d'un observatoire des ondes

La collectivité prévoit l'installation à l'automne de 50 capteurs à proximité des sites particuliers (écoles et crèches) ainsi qu'une mise en ligne d'un site internet www.observatoiredesondes.fr/nantes qui permettra de consulter en temps réel la mesure des expositions aux ondes.

2/ le recrutement de 18 nouveaux conseillers numériques

Dans le cadre du plan médiation numérique, 18 nouveaux conseillers numériques seront recrutés en septembre 2021 (13 sur la ville et 5 sur la métropole dans les services publics et associations). La collectivité poursuit également le développement des Pass Aptic - conçu sur le modèle des titres-restaurant, le pass permet de payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique - ainsi que la distribution d'ordinateurs aux familles prioritaires.

3/ la garantie du non-recours à la reconnaissance faciale dans l'espace public ou dans les espaces accueillant du public

La collectivité s'engage à ne pas mettre en place tout outil qui viserait à traiter le contenu des captations de vidéosurveillance qu'elle effectue via son Centre de Supervision Urbain et à soutenir un travail sur l'éthique de la donnée en lien avec France Urbaine.

4/ la mise en place d'un plan de formation numérique

La métropole s'y engage pour répondre à la « pénurie » du secteur et préparer aux nouvelles compétences (aménagement du territoire, filière réemploi) et aux nouveaux métiers intégrant la mixité et la lutte contre les discriminations.

Face aux difficultés croissantes de recrutement dans le secteur du numérique, elle lance dès septembre 2021 le dispositif « Un job à Nantes #Tech » en lien avec l'agence Nantes Saint-Nazaire et la French Tech Nantes pour attirer de nouvelles compétences sur le territoire en valorisant ses entreprises et leurs offres d'emplois. Il est nécessaire aujourd'hui non seulement de renforcer l'offre de formation locale à destination des publics nantais et de permettre à des profils plus divers d'accéder à ces métiers (chantier « compétences numériques » des initiatives pour une reprise économique durable menée par Nantes Métropole).

5/ la mise en place d'espaces de réflexion et de prospective afin de construire une vision partagée du numérique responsable au sein de la collectivité et avec les acteurs et citoyens du territoire pour élaborer le schéma directeur du numérique responsable. La collectivité affirme sa volonté de porter avec les acteurs du territoire et les habitants, un numérique juste (utilisable, utilisé et utile) pour tous, en conscience, en confiance et en responsabilité dans une démarche à construire.

6/ la poursuite de la refonte de la charte d'aménagement numérique du territoire en lien avec les opérateurs, les communes et les partenaires

La mesure vise une gouvernance plus ouverte, une meilleure efficacité et sobriété, une plus grande transparence à destination des citoyens, un contrôle et une évaluation renforcés.

7/ la mise en place du premier défi « zéro déchet numérique »

Afin d'accompagner la prochaine structuration d'une filière locale de réemploi des équipements et matériels numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles...), la métropole organise **samedi 18 septembre le premier défi « zéro déchet numérique » dans le cadre de la Nantes Digital Week**. L'événement s'inscrit dans la stratégie du numérique responsable que la collectivité souhaite poser avec un schéma directeur d'ici le premier trimestre 2022.

8/ le Prix de l'innovation sociale 2021 a pour thématique le « numérique responsable », pour soutenir les initiatives, encourager une innovation vertueuse et proposer des défis aux innovateurs autour de thématiques sociales et écologiques.

9/ la volonté de développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique : accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles dans leurs usages numériques, dans une démarche d'éducation au numérique et aux médias, et de sensibilisation à l'exposition aux écrans (sobriété des usages, bon usage des écrans). Organisation d'ateliers dédiés pendant la programmation de la NDW 2021 :

- Jeu vidéo et prévention : une conférence pédagogique à destination des parents (organisateur : Bibliothèque de Nantes + la notice -agence événementielle) – 21/9 ;
- Café parent ados (organisateur: CSC Accord + Nantes Métropole) – 25/9 ;
- Découverte des lieux de médiation numérique nantais / cybers accord (organisateur: CSC Accord) – 22/9 ;
- Numérique pour tous : des ateliers pour nos seniors ! ((organisateur: Anadom) - 22 et 24/9 ;
- Café numérique - Droit de savoir (organisateur: Id Numérique AADNV) - 20 et 21/9.

10/ le développement de la commande durable interne à la collectivité en intégrant l'achat de matériels reconditionnés

Nantes Métropole a pour volonté de s'investir pleinement dans une démarche de sobriété et de durabilité des équipements numériques de ses agents, dans un souci d'exemplarité. Cette démarche va s'appuyer notamment sur le levier de la commande publique, par exemple en prévoyant systématiquement dans ses marchés l'achat de matériels reconditionnés : ordinateurs, accessoires, imprimantes, consommables... (ces achats se feront, lorsque c'est possible juridiquement, en

privilégiant les circuits courts, avec des reconditionneurs locaux) ou encore en promouvant la filière locale de réemploi en émergence et en l'alimentant par des dons de matériels non obsolètes, sur une part du parc informatique de la collectivité.

Réguler et encadrer les services de téléphonie mobile 5G relève de la compétence exclusive de l'État, mais la collectivité avait décidé, en proposant un débat public, de porter une attention particulière à la manière dont la 5G allait se déployer sur son territoire, aux usages qui en seraient faits et aux impacts de cette nouvelle technologie. Cela a été possible grâce à un travail étroit avec les opérateurs qui ont respecté le moratoire de déploiement que leur avait demandé la Métropole pour permettre ce débat apaisé.